

PRAYERS

BOARD OF INTERNAL ECONOMY

The Speaker informed the House that the Honourable Harvie Andre and the Honourable Gilles Loisele have been appointed as members of the Board of Internal Economy for the purposes and under the provisions of Chapter 42, 1st Supplement, of the Revised Statutes of Canada, 1985, intituled: "An Act to amend the Parliament of Canada Act".

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

GOVERNMENT ORDERS

At 3.00 o'clock p.m., pursuant to Order made Tuesday, September 25, 1990, the House resumed consideration of the motion of Mr. Siddon, seconded by Mrs. Vézina,—That this House commends the exemplary conduct of the men and women of the Canadian Forces at Oka and Châteauguay;

That, in the opinion of this House, the laws of Canada must apply on all Canadian territory, including Kahnawake, and that all persons currently at the Kanesatake Treatment Centre should lay down their arms and submit to the processes of Canada's judicial system, thereby encouraging the creation of a constructive climate for discussions between governments and the Mohawk people on land claims and other issues; and

That upon adoption of this motion, the said motion shall be deemed referred to the Standing Committee on Justice and Solicitor General.

And on the amendment of Ms. Blondin, seconded by Mr. Mills,—That the motion be amended by deleting all the words after the words "Châteauguay" and by adding the following:

"and that this House condemns the complete failure of the Government to address and offer solutions to the problems that led to the forces being deployed; and

That upon adoption of this motion, the said motion be deemed referred to the Standing Committee on Aboriginal Affairs."

And on the amendment to the amendment of Ms. McLaughlin, seconded by Mr. Skelly (Comox—Alberni),—That the amendment be amended by deleting the words "This House condemns the complete failure of the government" and by substituting the following:

PRIÈRE

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

Le Président fait savoir à la Chambre que l'honorable Harvie Andre et l'honorable Gilles Loisele ont été nommés à titre de membres du Bureau de régie interne, aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 42, 1^{er} supplément des Lois révisées du Canada (1985), intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada».

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

À quinze heures, conformément à l'ordre adopté le mardi 25 septembre 1990, la Chambre reprend l'étude sur la motion de M. Siddon, appuyé par M^{me} Vézina,—Que la Chambre témoigne son estime pour le comportement exemplaire des hommes et des femmes des Forces canadiennes à Oka et Châteauguay;

Que, de l'avis de la Chambre, les lois du Canada doivent s'appliquer sur tout le territoire canadien, incluant Kahnawake, et que toutes les personnes se trouvant présentement au Centre de réhabilitation de Kanesatake devraient déposer leurs armes et se soumettre au système judiciaire canadien, encourageant ainsi l'établissement d'un climat constructif à des discussions entre les gouvernements et la population mohawk relativement aux revendications territoriales et à d'autres questions; et

Que, sur adoption de la présente motion, celle-ci sera réputée avoir été renvoyée au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général.

Et sur l'amendement de M^{me} Blondin, appuyée par M. Mills,—Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Châteauguay» et en ajoutant ce qui suit:

«et que la Chambre blâme le gouvernement de n'avoir pas cherché à régler les problèmes qui ont entraîné le déploiement des forces; et

Que, sur adoption de la présente motion, celle-ci sera réputée avoir été renvoyée au Comité permanent des affaires autochtones.»

Et sur le sous-amendement de M^{me} McLaughlin, appuyée par M. Skelly (Comox—Alberni),—Qu'on modifie l'amendement en retranchant les mots «la Chambre blâme le gouvernement» et en les remplaçant par ce qui suit: